



Saint-Mathias SUR-RICHELIEU

Avis public

**Aux contribuables de la Municipalité
Saint-Mathias-sur-Richelieu**

Entrée en vigueur du règlement 1059

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement 1059 modifiant le règlement de zonage numéro 1026.

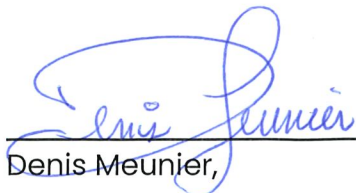
QUE la MRC de Rouville a délivré le 23 juin 2026 un certificat de conformité pour ce règlement.

QUE ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance par la MRC dudit certificat de conformité, soit le 23 juin 2026.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

<https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/reglements-municipaux>

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 25 juin 2026.


Denis Meunier,